RÈGLEMENT

La Pisse Vache

L'inscription d'un participant à la Pisse Vache atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction

Article 1 : Présentation de la Pisse Vache

La Pisse Vache est un parcours à pied parsemé d'obstacles naturels ou non, type parcours du combattant sur une distance d'environ 5 kilomètres.

L'Organisateur de la Pisse Vache est l'Association « Sports et Loisirs des Monédières », dont le siège social se situe au 17 Route de la Pierre Bouchère 19700 Seilhac.

La manifestation se déroulera le dimanche 6 septembre 2026 sur le domaine des étangs de Bournazel et Pissevache à Seilhac (19), à 30 minutes de Brive, 50 minutes de Limoges et 20 minutes de Tulle.

Article 2 : Programme et déroulé de la manifestation

Merci de vous présenter à l'aire de départ au moins 15 minutes avant votre vague, en tenue et muni de votre bracelet numéroté.

Tout participant n'étant pas présent pour le départ de sa vague sera considéré hors course et ne pourra pas prendre le départ avec une autre vague. Un échauffement collectif et animé sera proposé sur l'aire de départ.

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement.

Les coureurs déguisés sont appréciés ! (Celui-ci n'étant aucunement obligatoire)

2.1 Programme de la journée

- **09h00 : Ouverture du retrait des sacs et bracelets**
- **09h15 : Vérification du circuit (présence des commissaires obstacles)**

- **09h45 : Départ de la première vague**

Parcours non chronométré ouvert à tous dès 12 ans. Les départs se feront par vagues de 20 participants toutes les 15 minutes (premier départ à 09h45).

Animations – Restauration sur place – Entrée gratuite pour les non-coureurs

2.2 Parcours

Les concurrents devront impérativement respecter le sens du parcours et son balisage, ainsi que toutes les consignes émises par les commissaires aux obstacles ou membres de l'organisation.

Les obstacles répartis sur le parcours sont de plusieurs types : franchissement de zones d'eau ou de boue, escalade, sauts, murs à grimper, bottes de paille, zone au sol sous filet… Le parcours d'environ 5 km sera constitué d'une vingtaine d'obstacles.

Aucun obstacle n'est obligatoire, ils peuvent donc tous être contournés.

Chaque obstacle sera considéré comme un point de rassemblement pour les secours.

Article 3 : Inscriptions

3.1 Conditions de participation

Toute personne âgée de minimum 12 ans à la date de l'événement peut participer à la Pisse Vache

Chaque coureur est conscient des conditions physiques requises pour la participation à un parcours à obstacles (risques de blessures par chute, entorses, chocs, brûlures par frottement… ; contre-indication en cas de risque d'épilepsie ou problèmes cardiaques…). Chaque coureur engage sa responsabilité durant la course et reconnaît être apte au franchissement d'obstacles de types parcours du combattant.

La course requiert une aisance aquatique.

Chaque participant à la course s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés et donc à ne pas jeter de déchets sur le parcours. Des poubelles seront à disposition des coureurs au départ et à l'arrivée de la course. Ils devront conserver les déchets et emballages en attendant les lieux prévus pour s'en débarrasser.

3.2 Modalités d'inscription

Toute inscription se fera via notre formulaire en ligne sur le site

https://la-pisse-vache.adeorun.com

Fermeture des inscriptions le 23 Août 2026 à minuit pour bénéficier du lot participant

3.2.1 Inscription individuelle

Les personnes souhaitant s'inscrire en individuel peuvent choisir la vague de leur choix.

3.2.2 Inscription groupe

Les inscriptions supérieures à 20 personnes de la même équipe peuvent être regroupé sur la même vague de départ sur demande.

Concernant les participations par équipe : pour les membres s'inscrivant séparément, chacun d'entre eux se devra de renseigner son nom d'équipe afin que nous puissions vous rassembler et vous associer à la bonne vague.

3.2.3 Obligation

Chaque participant doit avoir pris connaissance du questionnaire de santé (Cerfa 15699*01) et certifie avoir répondu non à toutes les questions. Dans le cas contraire, un certificat médical mentionnant la non-contre-indication à la pratique des sports en compétition (modèle disponible en annexe de ce règlement) sera obligatoire.

Complément pour les mineurs : Fournir une autorisation parentale (modèle disponible en annexe de ce règlement). Le document sera à joindre obligatoirement en pièce jointe lors de l'inscription, scanné ou photographié lisiblement.

Les participants devront renseigner le cas échéant leurs éventuels traitements médicaux et la personne à prévenir en cas d'accident.

L'organisateur se donne le droit de refuser tout participant n'intégrant pas l'état d'esprit de la course ou risquant de mettre en danger sa personne ou un autre participant

Le nombre de participants est limité à 300 coureurs au total.

L'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le nombre limite d'inscriptions à la course.

Chaque inscription donne droit à un bracelet. Aucun transfert n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

3.3 Tarif d'inscription

Dates	Tarif Individuel
Avant le 1er juillet 2026	20€
1er Juillet au 23 Août 2026	25€
24 Août au 5 Septembre (lot participant sous réserve de stock)	25€

Une partie des frais d'inscriptions sera reversée à une œuvre caritative française.

Une assurance annulation est disponible au moment de votre inscription, vous pouvez donc annuler sans raison jusqu'au 16 Août 2026 et vous serez remboursé du montant de votre inscription avec une déduction de 5€.
Exemple : inscription à 20€ plus option annulation à 5€ = 25€ remboursement si annulation dans les temps de 20€

3.4 Tenue vestimentaire

L'Organisateur conseille aux participants de porter des vêtements qui ne craignent pas d'être déchirés, abîmés, tâchés. Le port de bijoux (bagues, colliers, boucles d'oreilles…), susceptible de générer des blessures graves, est interdit. La course se déroulant sur différents types de terrains (herbe, rochers, passages dans l'eau et la boue…), chaque participant s'équipera en conséquence, ainsi qu'en fonction des conditions météorologiques : chaussures de course à pied, tenue vestimentaire adaptée… Nous invitons les coureurs à prévoir des gants (type gants de cyclisme…) afin d'éviter les blessures lors du franchissement des obstacles (frottements, échardes…).

Les dispositifs de vidéo (GoPro ou autres) sont tolérés mais ne pourront être pris en charge par l'organisateur en cas de perte ou de détérioration.

Le port de déguisement est le bienvenu, mais ne devra en aucun cas entraver la progression des participants notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Aucune plainte ne sera prise en compte en cas de dégradation du matériel personnel des coureurs.

Article 4 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera à l'entrée du site à partir de 9h00, et au plus tard 15 minutes avant le départ de votre vague. Vous devrez obligatoirement présenter votre pièce d'identité (ou une copie) afin de recevoir votre dossard. Dans le cas où vous voudriez retirer les dossards d'autres participants (cas des équipes par exemple), il vous sera demandé, en plus de leur pièce d'identité (ou copie), une autorisation écrite de chacun d'eux.

Les échanges et reventes de dossards sont interdits. L'inscription à la course le jour-même est impossible, même en cas de remplacement d'un participant défaillant.

Article 5 : Ravitaillement

Un ravitaillement vous sera proposé en milieu de parcours et un second en fin de course, solide et liquide.

Article 6 : Récompenses et remise des prix

Individuel :

Chaque coureur se verra remettre, au retrait de son bracelet, un cadeau de bienvenue.

Challenge groupe :

L'équipe la plus nombreuse issue d'une entreprise, d'une association ou tout autre groupe se verra recevoir un cadeau complémentaire.

Challenge déguisement :

L'équipe dotée des plus beaux déguisements se verra recevoir un cadeau complémentaire.

Article 7 : Services annexes à la course

7.1 Parkings

Les parkings du site sont à disposition. Les participants devront alors prendre en compte le temps de déplacement de leur véhicule jusqu'au lieu de départ de la course.

7.2 Consigne

Aucune consigne ne sera mise à disposition des coureurs qui devront alors confier leurs affaires à leur(s) accompagnateur(s) ou les laisser dans leur véhicule. Les organisateurs déclinent toutefois toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

7.3 Sanitaires

Les WC public sont à disposition des coureurs et du public sur toute la durée de la manifestation. Des douches froides sont à dispositions au niveau des sanitaires.

Article 8 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS), d'une équipe de secouristes et des moyens logistiques nécessaires (ambulance, quads, civières…).

La sécurité sera également assurée par des contrôleurs présents à chaque obstacle, qui disposeront des contacts directs des Organisateurs et du responsable des secours.

Chaque coureur veillera à la sécurité des autres concurrents, et se doit de signaler un coureur en difficulté au contrôleur le plus proche.

Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de la tenue de la course.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé ou pour laisser passer en priorité les véhicules de secours. Chaque concurrent a le devoir de porter secours à toute personne victime d'accident sur le parcours.

Le dispositif de sécurité sera composé :

- 1 responsable sécurité,
- 1 équipage d'association agrée de sécurité civile,

Le matériel du dispositif sera composé :

- 1 véhicule sanitaire,
- 2 motos
- 1 quad

Chaque obstacle simple sera surveillé par un commissaire.

Les obstacles de type « tunnel » seront surveillés par deux commissaires un à l'entrée et un en sortie.

Les zones aquatiques supérieures à 0,80 mètre seront sous surveillance d'un BNSSA.

Chaque commissaire ou BNSSA sera doté d'un téléphone GSM pour un contact direct avec le responsable sécurité et le poste de secours.

Article 9. Droit à l'image

L'Organisation se réserve le droit de réaliser de la captation d'images (photos ou vidéos) à des fins de communication et de promotion publique. Chaque participant autorise expressément ses droits à l'image et autorise l'Organisateur à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par les médias et l'Organisation durant toute la durée de la manifestation. Les photos de la course seront disponibles sur la page Facebook « La Pisse Vache » après la course.

Article 10 : Conditions d'annulation

Toute inscription à La Pisse Vache est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf si vous avez souscrit à l'assurance annulation et annulé dans le délai indiqué.

10.1 Annulation de la part de l'Organisateur

Si l'événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure, ce dernier proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle qu'un report de l'inscription sur une prochaine édition, le report de l'événement dans son entièreté ou le remboursement.

10.2 Annulation de la part de l'inscrit

Toute inscription à La Pisse Vache est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part d'une personne déjà inscrite n'ayant pas souscrit l'assurance, hormis en cas d'envoi d'un certificat médical attestant la contre-indication à la participation à la course dans un délai maximal de 10 jours avant la date de la manifestation.

Article 11 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve. Les prestataires de service auprès de l'Organisateur sont couverts par leur propre police d'assurance responsabilité civile pour les dommages qui leurs incombent.

Les participants titulaires d'une licence bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il est à la charge des autres participants de s'assurer personnellement. Une assurance Individuelle Accident optionnelle sera proposée aux participants lors de l'inscription en ligne. Le détail des garanties souscrites sera disponible sur le site internet de la manifestation. Il est fortement recommandé aux participants de souscrire à une telle Assurance Individuelle Accident et d'être à jour pour la vaccination antitétanique.

L'Organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux liés à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

CERTIFICAT MÉDICAL TYPE

NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE de La Pisse Vache

Je soussigné(e), ...,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné

M/Mme
.....,

Né(e) le .....,

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique de la course nature pédestre à obstacles en compétition.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres.

Le .....

A .....

Signature et cachet du médecin

AUTORISATION PARENTALE

A LA PRATIQUE de La Pisse Vache

Je soussigné(e) (Monsieur ou Madame)
.....

demeurant
….....
.....
et agissant en qualité de père - mère (rayer mention inutile), autorise mon fils - ma fille (rayer la mention inutile)
….....
à participer à la course **La Pisse Vache**

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait le ….....

à ….....

Signature